

DÉLIBÉRATION

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

L'an deux mille vingt-trois, **le 4 avril**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **28/03/2023**.

Présents : **Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Nathalie CRESPIY, Julie MACHET, Gilbert CIAMPI, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents : **Barbara GANGI**

Procurations : **Laurent JULLIEN a donné procuration à Jean-Robert DAGORN, Audrey CICCARIELLO a donné procuration à Evelyne COQUERAN, Sandrine MAROC a donné procuration à Gabriel SCHANG, Jean-François BERNARD a donné procuration à Claudia CUORDIFEDE**

Secrétaire de séance : **Evelyne COQUERAN**

N°2023-003

Vu la délibération n°2023-002 et notamment les résultats apparaissant au compte administratif 2022 du budget principal de la Commune ;

Vu le solde excédentaire de la section de fonctionnement ;

Vu le solde déficitaire de la section d'investissement ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu d'affecter une partie des résultats constatés en fonctionnement au compte 1068 (section d'investissement) ;

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE :

L'affectation des résultats de 2022 qui se répartit comme suit :

RESULTATS 2022 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	AFFECTATION EN INVESTISSEMENT AU COMPTE 1068 (EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE)	AFFECTATION EN REPORT DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE R002
<i>EXCEDENT</i>		
912 700.73 €	761 012.06 €	151 688.67 €

Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 04 avril 2023.

Le Maire,
Patrick PIN.

La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN

